

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-16

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION Article 2317312 – Sous/Fonction 221

Lors des votes du budget primitif et de la décision modificative n° 1 de 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé une autorisation de programme de 95 000 € pour les travaux d'entretien des logements de fonction dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du collège Olympe de Gouges à Montauban.

Le nouveau gestionnaire nommé pour cette rentrée scolaire souhaite occuper le logement de fonction qui lui est attribué.

Cet appartement, inoccupé depuis de nombreuses années, est dans un état de délabrement avancé.

Il y a donc lieu de procéder à d'importants travaux dont le montant s'élève à la somme de : 21 560,22 €TTC, selon les devis des entreprises retenues après consultation à savoir :

- démolition, carrelage : entreprise HINARD..... 2 437,05 €TTC
- plomberie sanitaire : entreprise ALYANCE ENERGIES.....1 765,01 €TTC
- électricité : entreprise BM Electricité.....3 777,96 €TTC
- peinture : entreprise PSO.....7 708,31 €TTC
- revêtement de sol : entreprise INSA.....5 871,89 €TTC

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver l'intervention ci-après :

➤ Collège Olympe de Gouges à Montauban

Réfection d'un logement de fonction : 21 560,22 € TTC que je vous demande d'imputer à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental 2007 (Entretien des logements de fonction).

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A – Autorisation de programme :.....	95 000,00 €
B – Engagement à ce jour :.....	53 802,96 €
C – Engagement à présente commission :.....	21 560,22 €
D – Reliquat :.....	19 636,82 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-16

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT
ENTRETIEN DES LOGEMENTS DE FONCTION
Article 2317312 – Sous/Fonction 221**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la réfection d'un logement de fonction au collège Olympe de Gouges à Montauban pour un montant de 21 560,22 €TTC ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental 2007 (entretien des logements de fonction).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,